

**COMMUNE D'AX-LES-THERMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 OCTOBRE 2022**

Le présent procès-verbal comporte 4 pages.

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 4 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**PRÉSENTS** : Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoint au Maire.  
Mmes et Mrs Isabelle GUERY, Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN (arrivée à 18 H 15), Hélène ROUZAUD, Marc LOISON.

**ABSENTS** : Mr René ROQUES, excusé, a donné procuration à Mr Alain MAYODON.  
Mr Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.  
Mmes Sonia TRINCARD, Sandrine BRINGAY, Mr Jean-Louis FUGAIRON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

---

**RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022
2. CONSEIL MUNICIPAL – DÉMISSION DE MONSIEUR LOUIS GAMARRA – INSTALLATION DE MADAME HÉLÈNE ROUZAUD
3. COMMUNE / ALOGEA – OPÉRATION ENTRESSERRE – CONSTRUCTION D'ENVIRON 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – PROTOCOLE D'ACCORD
4. SDE 09 – TRAVAUX SUR LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ – RENFORCEMENT BT s/P41 « CENTRE POLYCULTUREL »
5. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

---

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022**

---

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022, après lecture, est adopté à l'unanimité.

---

## **2 - CONSEIL MUNICIPAL – DÉMISSION DE MONSIEUR LOUIS GAMARRA – INSTALLATION DE MADAME HÉLÈNE ROUZAUD**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par courrier reçu le 15 septembre 2022, Monsieur Louis GAMARRA a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal de la commune d'Ax-les-Thermes.

Il précise que Madame Hélène ROUZAUD, suivant immédiatement sur la liste, fait donc officiellement son entrée au conseil municipal d'Ax-les-Thermes en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de cette information.

---

## **3 - DÉLIBÉRATION N° 2022-100 – COMMUNE / ALOGEA – OPÉRATION ENTRESSERRE – CONSTRUCTION D'ENVIRON 25 LOGEMENTS – PROTOCOLE D'ACCORD**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ALOGEA a été sollicitée par la commune afin d'étudier la faisabilité de construire plusieurs logements locatifs sociaux sur diverses parcelles situées « Borde d'Entresserre ».

Après réalisation de diverses études, la pertinence du projet a été validée par les différents intervenants. Le budget de l'opération est accepté par les bailleurs sociaux partenaires de la commune.

Il est ainsi désormais proposé de signer un protocole avec ALOGEA, dans lequel la commune s'engage à :

- Céder à ALOGEA le macro-lot dénommé « Partie basse » issu des parcelles B N° 2402 & 2403 au prix de 80 000 €, les travaux d'aménagement réalisés par la commune comprendront uniquement les réseaux primaires.
- Céder à ALOGEA les deux macro-lots dénommés « Partie haute » issus de la parcelle B N° 2399 au prix de 181 600 €, les deux lots seront entièrement viabilisés.
- Accompagner ALOGEA dans le dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ariège afin de valoriser la participation financière de la commune à hauteur minimale d'environ 6 000 € / logement.

ALOGEA s'engage de son côté à construire environ 25 logements locatifs sociaux.

A ce premier protocole devrait s'ajouter un second avec MARCOU HABITAT, bailleur social, qui portera la construction de logements en accession sociale à la propriété. A ce jour, le coût de l'opération pour la commune devrait être de 560 000 €.

Les travaux sont estimés à 1 200 000 €. L'achat du terrain d'en bas a coûté 50 000 €.

Les subventions pouvant être perçues sont de 50 000 € du Département de l'Ariège et 30 500 € des services de l'Etat au titre de la DETR.

Les recettes issues de la vente des terrains seront de 443 000 €.

Les recettes issues du CFCTVA devraient être de 158 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le protocole d'accord avec ALOGEA.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

**VOTE**

**Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec ALOGEA et tous documents afférents.

---

**4 - DÉLIBÉRATION N° 2022-101 – SDE 09 – TRAVAUX SUR LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ – RENFORCEMENT BT s/P41 « CENTRE POLYCULTUREL**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sur le réseau public d'électricité : renforcement BT s/P41 centre polyculturel doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE 09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 4 000 € pour lequel le SDE 09 allège en totalité la part revenant à la commune.

La commune doit s'engager à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux et indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement, à défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la proposition de financement du SDE 09 sur un programme d'électrification rurale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

**VOTE**

**Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0**

**DEMANDE** au SDE 09 la réalisation des travaux d'électricité « renforcement BT s/P41 centre polyculturel ».

**ACCEPTE** la proposition de financement du SDE 09 sur un programme d'électrification rurale.

**S'ENGAGE** à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux.

**S'ENGAGE** à indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement.

---

## 5 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

---

Monsieur Dominique FOURCADE informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal, en vertu de l'article L2122-22.

Ce compte-rendu peut, soit être présenté oralement par le Maire, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux.

### **Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation relative aux demandes de subventions :**

- Requalification de la RN2020 et transformation du centre-ville – tranche 1 : RD613A-traversée d'agglomération pour un montant estimé à **662 037,41 €**  
HT : subvention de **198 611,22 €** sollicitée au Département de l'Ariège
  
- Financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » pour un montant estimé à **42 184 €** : subvention de **21 092 €** sollicitée à l'Agence Nationale de l'Habitat et de **10 546 €** sollicitée à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires / Banque des Territoires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 20.

**Le présent procès-verbal est conforme à l'exemplaire papier signé du Maire et du secrétaire de séance et approuvé en séance du conseil municipal du 30 novembre 2022.**

N° DÉLIBÉRATION	OBJET
2022-100	COMMUNE / ALOGEA – OPÉRATION ENTRESSERRE – CONSTRUCTION D'ENVIRON 25 LOGEMENTS – PROTOCOLE D'ACCORD
2022-101	SDE 09 – TRAVAUX SUR LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ – RENFORCEMENT BT s/P41 « CENTRE POLYCULTUREL »